

TARIFS COLLEGE

Contribution et restauration 2022/2023

1 - CONTRIBUTION

Niveaux	Montant total
6 ^{ème}	824€*
5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème}	966 €*

Dont cotisations reversées à La Direction Diocésaine : 110€ par élève.

***Le Conseil d'administration de l'OGEC se réserve le droit de modifier les tarifs en cours d'année scolaire en cas de circonstances exceptionnelles.**

Il n'y a pas de frais supplémentaires ponctuels, liés à la scolarité, facturés aux familles.

Sont inclus :

- ⇒ Les frais relatifs à l'organisation des ateliers (EIP, Théâtre, etc.),
- ⇒ L'obtention d'un livre lié au projet pastoral (catéchèse ou culture chrétienne),
- ⇒ La location des manuels scolaires.
- ⇒ La contribution familiale dédiée au fonctionnement de l'établissement,
- ⇒ La contribution à l'Association Sportive du collège-lycée,
- ⇒ La possibilité de bénéficier d'une étude accompagnée le soir,
- ⇒ L'accès à un casier sur inscription et selon les critères suivants : priorité aux élèves de Sixième, de Seconde et aux élèves à besoins particuliers, de santé notamment,
- ⇒ Les frais de sorties d'une journée ou d'une demi-journée qui ont lieu dans l'année (activités culturelles, ateliers pédagogiques, sorties disciplinaires...)

Ne sont pas inclus :

- ⇒ Les frais relatifs aux échanges linguistiques et aux projets pédagogiques ou pastoraux de plus d'une journée,
- ⇒ L'achat de cahiers personnels d'exercice ou d'œuvres littéraires,
- ⇒ Les photos de classe.

Informations comptables :

- ⇒ Il n'y aura **pas d'envoi de factures papier** (*sauf sur demande*). Elles sont consultables et téléchargeables sur le site Ecole Directe : www.ecoledirecte.com.
- ⇒ Sur ce site vous pouvez également **suivre l'état de votre compte** tout au long de l'année, et procéder à des **règlements par Carte Bancaire**.

2 – RESTAURATION

→ **Accès au self uniquement** (menu de 5 composants).

→ **Demi-pensionnaire** :

- Un forfait, en fonction du régime choisi en début d'année, sera facturé sur la facture annuelle,
- En cas de repas pris sur des jours où l'élève n'est pas inscrit en tant que demi-pensionnaire, il sera considéré comme externe. Il faudra donc prévoir d'approvisionner sa carte.

NB : En cas d'absence, inférieure à 1 semaine consécutive, aucun remboursement ne sera fait, s'agissant d'une tarification au forfait et non d'un prix au repas.

	DP1 jour	DP2 jours	DP3 jours	DP4 jours	DP5 jours
Forfait annuel	228 €	446 €	665 €	874 €	1082 €

→ **Externe** :

- La carte est à approvisionner avant chaque prise de repas,
- Prix du repas occasionnel : 6,95 €

→ **Comment approvisionner la carte de self ?**

- Par Carte Bancaire, via le site Ecole Directe : www.ecoledirecte.com (*recommandé et sécurisé*).
Sur ce site, il vous sera également possible de suivre le solde de la carte de self et des consommations de votre enfant.
- Ou par chèque ou espèces, à déposer à la comptabilité, précisant nom, prénom, classe de l'élève ;

Perte ou Changement de régime en cours d'année :

Tout changement de régime devra faire l'objet d'une demande écrite et motivée auprès de Mme Violleau, Responsable Vie Scolaire Collège, et prendra effet à chaque retour de vacances scolaires.

En cas de perte, détérioration, changement de régime, le 1^{er} renouvellement de carte de self vous sera facturé **15 €**, puis **30 €** les suivants.